

## Pour les retraites, le changement, c'est maintenant ?

La politique réactionnaire des 5 dernières années à base de contre-réformes réduisant les acquis sociaux et de refus de la négociation s'accompagnant de répression du mouvement social va-t-elle cesser ? La question de la retraite sera un test.

Dès 2007, le gouvernement Sarkozy s'était attaqué aux « régimes spéciaux », poursuivant les reculs sociaux de 2003 pour la Fonction publique, de 1993 pour le régime général. La contre-réforme illégitime de 2010 a repoussé l'âge de départ de 2 ans, a programmé l'augmentation à 41, puis 41 ans et demi, du nombre d'années de cotisations nécessaire pour toucher une pension pleine. Ces décisions ont diminué le montant des pensions (travailler plus pour gagner moins), pénalisé les plus précaires, notamment les femmes. En effet, les statistiques et prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indiquent que la durée réelle moyenne de cotisation de 37,5 ans aujourd'hui, augmentera à 38,75 ans en 2020, puis baissera progressivement à 37 ans en 2035 et au-delà : il faut donc revenir sur toutes les lois qui ont augmenté la durée de cotisation !

L'Union syndicale Solidaires souhaite des décisions immédiates montrant une volonté de transformer en réalité le slogan « *le changement, c'est maintenant !* » .

En ce sens, la première mesure annoncée par le gouvernement pour ramener, par décret, à 60 ans l'âge de départ en retraite des personnes ayant le nombre d'annuités requises ne peut exclure les périodes de chômage, de maternité... Ce serait un très mauvais signe pour la suite !

Au-delà, l'Union syndicale Solidaires réaffirme que l'indispensable changement en ce domaine passe par une loi qui permette à toutes et tous de profiter pleinement de leur retraite solidaire. Dès maintenant, nous demandons la suppression de la décote, cette double peine qui pénalise encore plus les personnes subissant déjà une baisse de pension en proportion du nombre d'années de cotisation non validées.

Le gouvernement doit prendre l'engagement, pour sauvegarder la logique de répartition, de négocier l'ensemble du dossier retraite (y compris la part complémentaire représentant 31% de la pension) avec toutes les organisations syndicales, en conformité avec les propos du premier ministre de rompre avec le passé « *nous ne méprisons aucun des acteurs potentiels du changement* ».

En matière de retraite, et plus globalement de protection sociale, l'Union syndicale Solidaires a des propositions, des revendications, largement finançables, car les richesses que nous produisons ne cessent d'augmenter ; il faut en imposer une autre répartition, afin, de répondre aux besoins de tous !